



Les aides des entreprises aux salariés en matière de logement

Actualité législative publié le **22/09/2011**, vu **1678 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

Face à la hausse des loyers et des prix de [l'immobilier](#), les employeurs sont de plus en plus nombreux à aider leurs salariés. Ils estiment en effet que la hausse des prix de l'immobilier a des conséquences sur le pouvoir d'achat des salariés, et donc sur leurs attentes lors des négociations salariales. Elle nuit également selon eux à la qualité de vie des salariés, notamment lorsque le temps de transport est très long pour se rendre au travail.

Les employeurs utilisent l'Action Logement (ex 1% logement qui consistait pour les employeurs à consacrer 1% de leur masse salariale au financement de la résidence principale des salariés) permettant l'accès à la location.

D'autres entreprises élaborent des aides avec leurs syndicats comme par exemple, souscrire une garantie des risques locatifs à la place du propriétaire, une assurance qui permet de garantir le défaut de paiement du locataire.

Certains employeurs prennent en charge une partie du loyer notamment pour les jeunes salariés. Ils aident également les salariés à accéder à la propriété. Ainsi, Total offre à ses salariés la prise en charge de 50% des intérêts du prêt principal, à hauteur de 60 000 euros.

Source : Les Echos

Pour mieux comprendre le sujet, Juritravail vous propose :

- [Accorder des avantages en nature](#)
- [Signer un CDD pour remplacer un salarié absent](#)
- [Créer une SARL](#)
- [Signer une Transaction](#)